

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°04/2023 de la séance du

Lundi 11 septembre 2023 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

Président : M. Béat Grand

Présents : **21 membres**

Excusés : **13 membres**

Mmes/MM : M. Blagojevic, H. Castioni, J. De Rham, S.-G. Dinklage, J.-M. Emery, A. Fuster, A. Koschevnikov, L. Mareda, S. Montano, S. I. Ronnerström, P.-Y. Sauvageat, G. Taroni, E. Vizio

Absent : **1 membre**

Mmes/MM : F. Vouardoux

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 SEPTEMBRE 2023 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023
4. Communications du bureau du Conseil communal
 - a) Projet de fusion Montreux-Veytaux
 - b) Manifestations sur la commune
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis
 - a) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 (préavis No 06/2023)
 - b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et du mur au Chemin du Scex (Préavis No 07/2023)
7. Questions et propositions individuelles

M. le Président, B. Grand, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, Huissier, l'agent de proximité, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs.

1. APPEL

M. le Président, B. Grand, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, B. Grand, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président, B. Grand, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Mme S. Thélin demande s'il faudrait ajouter la date du 2 octobre 2023, qui concerne la séance d'information sur l'étude de fusion Montreux-Veytaux, avec celles du Conseil communal en bas de page.

M. le Président, B. Grand, indique qu'il rappellera cette date en fin de séance.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que M. le Président a prévu de rappeler cette date dans les communications du bureau ainsi qu'en fin de séance.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2023

M. le Président, B. Grand, demande s'il y a une adjonction ou modification à y apporter.

M. J.-F. Petignat indique que, en page 8, il est noté que le préavis No 03/2023 est accepté. Il précise que le préavis est refusé et qu'il s'agit des conclusions du rapport qui sont acceptées.

M. le Président, B. Grand, prend note de la remarque.

M. J.-L. Puenzieux demande où se trouve cette erreur.

M. le Président, B. Grand, précise qu'elle se situe en page 8.

M. S. Teklits dit qu'il s'agit du contraire et que le préavis a été accepté.

M. J.-F. Petignat précise que le préavis a bien été refusé et que ce sont les conclusions qui ont été acceptées.

Mme V. Passera indique que, en haut de page 1, il faut indiquer « Présidente » au lieu de « Président » et ajouter un « s » à « absent ».

M. le Président, B. Grand, remercie le secrétaire du Conseil pour ce travail.

Le procès-verbal, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Projet de fusion Montreux-Veytaux

M. le Président, B. Grand, rappelle qu'une séance d'information aux deux conseils communaux est prévue le lundi 2 octobre 2023 à 20h00 en la salle de gym de Veytaux. Cette séance sera dirigée par M. Curchod.

b) Manifestations sur la commune

M. le Président, B. Grand, informe qu'un concert aura lieu à la salle de gym de Veytaux le samedi 30 septembre 2023 à 20h00.

Il rappelle que les apéros du Marché auront lieu les samedis 23 septembre et 14 octobre 2023 de 10h00 à 13h00 sur la place du village.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, C. Chevalley, excuse l'absence de la secrétaire municipale, Mme Vildane Ramadani.

M. L. Sherif indique, concernant la passerelle, que le chantier a pris un peu retard mais qu'il continue d'avancer. Il précise que la passerelle sera opérationnelle à partir du mois de novembre. Il informe que certains éléments, qui se trouvent sous le terrain, ont posé problème. Il indique qu'il y aura un dépassement de CHF 80'000.00 au préavis, ce qui est dû aux plus-values liées aux matériaux. Il précise que la Municipalité fera tout son possible pour diminuer ce dépassement. La Municipalité présentera au Conseil un préavis d'apurement.

6. PREAVIS

a) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 (préavis No 06/2023)

M. le Président, B. Grand, indique que la commission de gestion est en charge de l'étude de ce préavis le lundi 25 septembre 2023 à 19h00 en la salle du Conseil communal.

b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et du mur au Chemin du Scex (Préavis No 07/2023)

M. le Président, B. Grand, indique que M. P.-Y. Sauvageat s'est proposé pour l'étude de ce préavis. Il demande si d'autres personnes seraient intéressées à faire partie de cette commission.

M. A. Di Perri Santo se propose.

M. le Président, B. Grand, propose M. G. Taroni qui serait intéressé.

La commission est donc formée de MM P.-Y. Sauvageat, A. Di Perri Santo et G. Taroni.

Il transmet les remarques de M. G. Taroni, qui est absent de cette séance, qui précise que les conseillers demandent d'inclure la rénovation des bancs historique dans ce préavis. M. G. Taroni indique que le mur actuel laisse apparaître de magnifiques moellons sur le tracé répertorié à l'inventaire national et fédéral. Il demande quel type de crépis recouvrira le mur. Il précise également qu'il y a une conduite d'eau potable, en fonte de 250 millimètres, du SIGE datant de 1912 et il demande si les services concernés ont été contactés pour éventuellement changer cette conduite.

Il informe que la séance pour la commission est prévue le mercredi 27 septembre 2023 à 18h00 en la salle du Conseil communal. Il remercie ces conseillers pour leur implication.

7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

M. F. Michel indique qu'il y aurait une nouvelle convention signée « commune-canton » pour la péréquation. D'après ce qu'il a pu constater dans les journaux, il semblerait que la participation de Veytaux va augmenter. Il demande à la Municipalité la raison pour laquelle Veytaux devrait payer plus ainsi que les incidents sur le budget.

M. A. Rey Lescure indique que la Municipalité est au courant et que le montant concerné est de CHF 250'000.00. Il répond qu'il s'agit d'une équation définie à un moment donné pour toutes les communes qui doivent s'y adapter. Il précise que Veytaux utilise la couche péréquative qui permet de subventionner à hauteur de 70% plusieurs infrastructures, notamment les routes. Il indique que ce montant sera compensé par le Canton de manière dégressif sur ces prochaines années. Il précise que ce chiffre a été défini en comparaison du fonctionnement de Veytaux jusqu'à présent.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'il s'agit de chiffres qui ont été validés par l'union des communes vaudoises. Elle précise que ce décret passera au Grand Conseil. Il est possible qu'il y ait encore des modifications sur ce projet.

M. F. Michel demande quelle est la marge de manœuvre de la commune. Il demande également si la Commune de Veytaux a pu se prononcer sur ces chiffres.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond qu'il s'agit de discussions qui ont eu lieu entre l'union des communes vaudoises et le Conseil d'État. Elle précise que cela a été validé par l'assemblée générale de l'union des communes vaudoises, qui a ensuite envoyé le décret au Grand Conseil où il sera rediscuté. Elle indique que la commune de Veytaux n'a pas pu s'exprimer et se défendre par elle-même. Elle indique qu'il y aura sûrement quelques critères qui seront rediscutés au Grand Conseil.

M. F. Michel dit que ce montant sera compensé que sur les trois premières années.

M. A. Rey Lescure dit que, dans la péréquation actuelle, il y a la couche thématique. Cette couche comprend les forêts, les transports et les routes. Il indique que le déficit a été calculé en fonction des dépenses liées à cette couche thématique. Il indique que, jusqu'à présent, la commune recevait 70% de toutes les subventions, les réfections de route ainsi que les dépenses sur les transports et les forêts. Par rapport à la base de calcul, c'est-à-dire l'année 2021, la commune a eu beaucoup de dépenses sur les routes, les forêts ainsi que les transports. De ce fait, le retour de péréquation est important. Il précise que, pour ces prochaines années, la commune n'aura plus besoin de ce retour de péréquation puisque les routes sont refaites globalement. Dès lors, il s'agit d'une perte virtuelle qui sera réellement compensée par le canton.

Mme V. Passera indique que, dans la place de jeux, le tobogan a été enlevé à cause de son mauvais état et que cette place a été refaite. Elle demande si des jeux seront réinstallés.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que la Municipalité travaille sur un préavis qui sera probablement déposé cet automne.

M. S. Teklits remercie la Municipalité pour l'invitation du 6 juillet 2023, concernant le vernissage de M. Raphy Buttet. Il dit qu'il a passé une très belle soirée. Il était surpris de ne voir aucun membre du Conseil communal.

Mme S. Thélin demande si un flyer sera envoyé pour la séance d'information du 2 octobre 2023.

M. le Président, B. Grand, indique qu'une information a déjà été transmise.

Mme V. Passera précise qu'elle a transmis un courrier durant son mandat de Présidente.

M. le Président, B. Grand, indique qu'il demandera à M. Curchod de lui transmettre, dans la mesure du possible, un ordre du jour.

Mme V. Schweizer Ronnerström indique qu'il s'agit d'une invitation aux conseillers et précise que Mme Selma Iris Ronnerström et elle-même ne pourront pas être présentes.

M. le Président, B. Grand, en prend note.

M. J.-L. Puenzieux demande si les deux conseils communaux sont invités à la séance.

Mme la Syndique, C. Chevalley, rappelle que la 1^{ère} séance a lieu en la salle de gym de Veytaux, le 2 octobre 2023 à 20h00 pour les deux conseils communaux, ce qui représente 135

personnes invitées. Les populations de Montreux et Veytaux sont conviées le 10 octobre 2023 à 19h00 sous le marché couvert, en présence de la conseillère d'Etat.

Une conseillère demande si la population a été informée concernant la séance du 10 octobre 2023.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que l'information est passée plusieurs fois dans le journal communal et que la communication est du ressort de M. Curchod.

M. le Président, B. Grand, précise qu'il s'agit de l'invitation de M. Curchod pour les conseillers communaux. Il indique qu'il n'a aucun impact sur la séance et que ce sera M. Curchod qui s'occupe de l'organisation et de la présentation.

Mme V. Schweizer Ronnerström indique qu'en principe, pour ce type d'événement, une invitation doit être envoyée afin que les invités puissent répondre de leur présence ou absence.

M. le Président, B. Grand, dit qu'il s'agit d'une invitation et que la présence n'est pas obligatoire. Il précise qu'un rappel sera envoyé prochainement par mail avec d'éventuelles informations complémentaires.

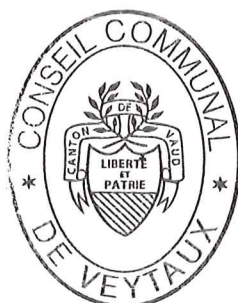
M. le Président, B. Grand, transmet le message de M. S. Montano qui indique que, pour l'accès au port de Veytaux, la partie immergée après la rampe est glissante.

M. le Président, B. Grand, clôt la séance à 20h36.

Prochaines séances du Conseil

30 octobre 2023 et 11 décembre 2023

Le Président



Le Secrétaire


B. Grand

D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 11 septembre 2023